

PERDU

Pour trouver le légitime propriétaire d'un objet perdu et vice versa, rien d'égal comme les Petites Annonces de "La Patrie".

TROUVÉ.

La Patrie

Lecture Instructive

Vous la trouverez en lisant les colonnes de Petites Annonces de "La Patrie" tous les jours.

Autant que Payante.

28e ANNEE—No 27 —DIX PAGES

MONTREAL, MARDI, 27 MARS 1906

LE NUMERO : UN CENTIN

LE MAIRE DE LONGUEUIL ORDONNE D'EXPULSER DE LA SALLE DU CONSEIL M. MAURICE PERRAULT, M. P. P.

Une séance mouvementée du Conseil de Longueuil, où est adopté en troisième lecture le règlement accordant une franchise exclusive de 30 ans à la Compagnie de Tramways de Longueuil

LE DROIT DE PASSAGE SUR LE PONT VICTORIA. — LA COMPAGNIE RIVALE "MONTREAL & SOUTHERN COUNTIES"

PAR UN VOTE DE QUATRE CONTRE DEUX, le conseil de la ville de Longueuil a adopté hier soir, le règlement accordant une franchise à la Compagnie de tramways de Longueuil pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer électrique dans la ville de Longueuil et jusqu'à Saint-Lambert. La séance a été des plus mouvementées et les points les plus importants vivement discutés.

Le maire E. C. Lalonde présidait et tous les conseillers étaient présents. La séance était comble. Parmi les personnes présentes on remarquait M. Maurice Perrault, M. P. P., et M. J. W. Harris et Powell, représentants de la Compagnie Montreal & Southern Counties Railway.

Le conseil a fait d'un rapport du comité général recommandant certains amendements au règlement accordant une franchise à la Compagnie des Tramways de Longueuil ainsi que la

deux documents qui prouveront que la Compagnie est de bonne foi quand elle vient leur demander le privilège d'établir un service de tramways de Longueuil à Montréal. Ces raisons devaient être suffisantes pour que le conseil ne fasse aucune objection à la franchise. Si les raisons qu'ils donnaient ne sont pas jugées équitables, le conseil sera toujours libre de passer outre et d'adopter le rapport du comité général.

Le conseiller Lamer secondait cette proposition. Il trouve les raisons du conseiller Millette très à propos et ne fut pas surpris de voir que les autres conseillers ne firent aucune objection à la proposition. Les propositions des représentants de la Compagnie Montreal & Southern Railway.

Le maire déclara l'adoption du conseil Millette hors d'ordre et demanda si tout le monde est prêt pour le vote sur la motion Garripy demandant l'adoption du rapport du comité général. Ici il se produisit

UN INCIDENT.

M. Maurice Perrault s'avance jusqu'à la balustrade et demande à dire quelques mots. Le maire lui refuse ce privilège. Le conseiller Garripy fait remarquer que c'est le conseil qui a jugé et que la Compagnie Montreal & Southern Railway a déjà fait assez attendre le conseil pour ne pas se précipiter à l'heure présente de ses propositions. Il ne s'agit pas d'un retard apporté à l'adoption du règlement. M. Perrault insiste pour parler. Il dit qu'il est le citoyen de Longueuil et que c'est sur l'invitation du maire et du conseil qu'il se présente. Comme citoyen il a le droit d'exprimer son opinion et on ne peut l'en empêcher. Il se tient prêt à parler si pour la Compagnie Montreal & Southern Counties Rail-

DEVANT LES TRIBUNAUX

Une plainte a été portée, cet avant-midi, devant le magistrat Lafontaine, par Mmes M. La Marre et A. Geoffrin, au nom de la ville de Longueuil, contre M. Maurice Perrault, M. P. P., pour avoir résisté à un agent de police et l'avoir entravé dans l'exercice de ses fonctions dans un endroit public, savoir la salle du conseil de cette ville, lors d'une séance de ce conseil.

Une sommation sera adressée, cet après-midi à M. Perrault, lui ordonnant de comparaître devant le magistrat.

de Longueuil. Si par des documents officiels il m'est donné de vous prouver que la Compagnie peut transporter les citoyens de notre ville à Montréal à des conditions acceptables, pourquoi ne serait-il pas permis à ces gens d'expliquer. Ils ont déjà fait des propositions, seulement dans le temps ils n'avaient pas en mesure de vous assurer d'une manière définitive le passage sur le pont Victoria.

Aujourd'hui, ils ont en mains un

DOCUMENT OFFICIEL

de la Compagnie du Grand-Tronc leur donnant cette autorisation. La question est assez sérieuse pour que l'on prenne le temps de considérer tout ce qui peut être dans l'intérêt de la ville et des contribuables. C'est pourquoi je propose que ces messieurs soient entendus.

La proposition est secondée par le conseiller Maille. Le maire fait cette remarque: "Je ne vois pas à quoi cela peut servir."

Le vote est pris, et les voix se partagent d'une manière égale comme suit pour la motion, MM. Millette, Lamer et Maille, contre la motion, M. Garripy, Benoit et Favreau.

Le maire se déclare

CONTRE CETTE PROPOSITION

et donne pour raison que ces gens viennent à la dernière heure dans le but de faire des objections au règlement. Ils pouvaient se présenter plus tôt.

Et le conseil reprend l'étude du règlement, qui est finalement adopté à

la majorité de six voix contre deux.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

Le conseil se sépare à six heures.

LE REPOS DOMINICAL

LE CONSEIL-DE-VILLE PRIERA LE GOUVERNEMENT DE REJETTER LE PROJET DE LOI

LES DROITS DE L'OUVRIER

REVENDEUR POUR LE PEUPLE DU PRIVILEGE D'AVOIR DES DELASSEMENTS HONNETES LE DIMANCHE.

Une résolution a été adoptée hier au Conseil de Ville, s'opposant à l'adoption du bill Fitzpatrick, relativement à l'observance du dimanche, comme étant contraire aux intérêts de la population qui désire se divertir par des amusements honnêtes. Le jour qu'il lui est donné de se reposer des travaux de la semaine.

La motion présentée au Conseil par l'échevin Honoré Mercier, qui faisait ses débuts, se lisait comme suit: "Que le Conseil de la Cité de Montréal, bien que favorable à l'adoption d'une loi destinée à assurer l'observance du dimanche, croit devoir représenter au Gouvernement et au Parlement du Canada, qu'il considérerait comme contraire à l'intérêt public toute disposition qui aurait pour effet d'empêcher la population, le dimanche, de se distraire ou même de se déplacer."

"Que le Conseil de la Cité soit requis de recommander au Gouvernement du Canada les objections de ce Conseil à l'adoption de patois loi, et de la prier de ne pas favoriser une législation qui aurait pour effet d'empêcher, le dimanche, la circulation des tramways et des chemins de fer, les excursions en bateau et en chemin de fer, l'ouverture des jardins publics, pourvu que l'on n'y vende pas de boissons enivrantes, et en général de priver la population de Montréal des moyens de se divertir sagement et moralement."

A l'appui de sa motion l'échevin Mercier dit qu'il importe que la population, qui se compose en très grande partie de travailleurs, se repose le dimanche, respire, se promène, vive en fin.

Pour respirer l'air pur il faut l'accès aux parcs publics, à la montagne, au fleuve, à l'île Ste-Hélène ou ailleurs.

Pour se promener il faut que les tramways, les bateaux, le funiculaire fonctionnent. Pour se distraire et se délasser il faut que les jeux athlétiques: baseball, la crosse, etc., soient permis.

Or le bill Fitzpatrick prohibe toutes ces choses le dimanche. Ce bill constitue donc une atteinte directe à la liberté individuelle et il appartient au conseil de ville de se proposer, au nom des citoyens, sur l'opportunité ou l'inopportunité de cette législation proposée.

Il croit que la rigueur d'une telle loi fera naître des dangers. Les jeunes gens au lieu de s'amuser sur les terrains de sports, se réuniront et prêteront l'habitude du jeu et du whiskey. Le tapis vert est bien plus à craindre que le jeu de la roulette. Le Canada-français aime à rire, à s'amuser, l'Anglo-Saxon aime les spectacles athlétiques, les deux ne peuvent s'astreindre à de telles rigueurs.

C'est pourquoi, il croit se faire l'interprète du conseil, en demandant que le gouvernement rejette le bill.

L'échevin Sadler, en se levant pour secondar cette motion, dit que Montréal compte aujourd'hui une population de 250,000 âmes, appartenant à des races différentes et à des religions différentes. Il dit que le bill actuellement devant le Parlement est éminemment rigoureux dans son caractère même qu'il tend à priver le peuple de sa liberté. Il croit que ce n'est pas le désir des citoyens de Montréal de voir arrêter la circulation des tramways le dimanche, ou que l'on doit fermer les parcs. Pour lui il croit qu'un homme a le droit de passer son dimanche comme bon lui semble, pourvu qu'il ne fasse pas de mal à son voisin. Il y a du reste des règlements pour combattre les abus. Il faut que l'ouvrier se repose le dimanche. S'il ne peut sortir de la ville le dimanche, en voyageant dans les chemins de fer ou les tramways, il lui faudra voyager à pied, si non il demeurera à la maison.

D'après le bill Fitzpatrick, dit l'échevin Sadler, pour observer strictement le dimanche, il faudrait à chacun de nous une église à notre disposition.

L'échevin Dagenais a félicité l'échevin Mercier et a revendiqué pour l'ouvrier et le travailleur le droit de se reposer le dimanche. Il a fait allusion au grand nombre de ceux qui vivaient dans de petits appartements qui n'avaient que le dimanche pour se délasser et se reposer un peu sans sans cesse compromise par de durs travaux.

Le maire, Elcor, a exprimé son contentement de ce que l'échevin Mercier ait présenté cette motion. S'il y en a qui peuvent se reposer tous les jours de la semaine, il ne faut pas oublier qu'il y en a d'autres qui ne peuvent que le dimanche.

Il est certain que les règlements actuels de la ville sont suffisants pour maintenir l'ordre, sauvegarder la morale et protéger les citoyens.

La motion fut alors adoptée à l'unanimité.

RHINOL

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

Le remède le plus efficace et le plus sûr pour la guérison certaine du Rhume de cerveau et le catarrhe chronique. En vente dans toutes les pharmacies.

UNE TERRIBLE CONFLAGRATION

QUATRE POMPIERS PERISSENT VICTIMES DE LEUR BRAVOURE — NOMBREUX BLESSES.

FORMIDABLES EXPLOSIONS

EN DIX MINUTES LES OUVRIERS DE L'ETABLISSEMENT INCENDIE SONT TOUTS SAUVES.

NEW-YORK, 27. — Quatre pompiers ont été tués et un certain nombre blessés dans un incendie accompagné d'une série d'explosions qui a détruit une manufacture à six étages sise à l'angle des rues Bedford et Downing, à Greenwich Village, Low Westside. Les explosions se sont produites au moment où l'incendie faisait rage. Les pompiers, malgré un travail opiniâtre, ne réussirent pas à mettre leurs appareils en batterie. L'incendie menaçait de prendre les proportions d'une conflagration. Lorsque les explosions se produisirent une partie du toit vola dans les airs et plusieurs pompiers furent projetés au loin.

On estime que les dégâts vont se chiffrer par trois ou quatre cent mille dollars.

Après que l'incendie eut pris fin, les pompiers ont découvert parmi des tas de débris les cadavres de leurs camarades.

Trois cents hommes étaient dans la manufacture au moment où l'incendie éclata. Ils persécutèrent tout d'abord le bruit de quelques explosions et après immédiatement l'immense déflagration, ils se précipitèrent à l'extérieur.

Un certain nombre d'ouvriers furent blessés, mais les plus grands dommages se crapaquaient aux appareils de sauvetage, aux échelles de sécurité, implantant l'aide de la foule qui put à son avertissement autour de l'édifice et contemplant le spectacle, dans l'impuissance de porter secours aux malheureux.

Avant que les échelles eussent pu être dressées les pompiers et un certain nombre d'hommes de bonne volonté formèrent une

PYRAMIDE HUMAINE

et par ce moyen soixante ouvriers purent être sauvés d'une mort certaine. Un certain nombre d'ouvriers risquant le tout pour le tout sautèrent sur des antennes et des poutrelles amoncelées pour être hâtés par les gens du voisinage.

En moins de dix minutes, la population aidant le travail des pompiers les ouvriers furent sauvés sans qu'on ait à déplorer une seule mort.

La police se dirigea sur le théâtre du sinistre et organisa un service d'ordre pour lequel elle doit être félicitée. On n'eut à enregistrer aucune scène de désordre.

A un moment on crut que l'incendie allait prendre des proportions considérables car les flammes poussées par le vent commencent à lécher la muraille d'un immeuble situé en face de l'autre côté de la rue.

Les explosions ont été si fortes que les immeubles voisins en ont été ébranlés. On a retrouvé des briques à plus de six cents pieds de la manufacture.

La manufacture était occupée par l'Empire Art & Metal Co. la Standard Thread Co. et la Metal Stamp Co.

VILLAGE DETROIT

LOS ANGELES, (Californie), 27. — Une dépêche de Juneau, Alaska, annonce que le village de Wrangell a été détruit par un incendie.

AUBUT VS LE "ST-LAURENT"

La poursuite renvoyée avec dépens — Il y aura appel.

(Correspondance spéciale à LA PATRIE)

FRASERVILLE, 27. — Hier, à Fraserville, l'hon. juge Gieson a rendu jugement dans la cause de M. Z. Aubut, propriétaire de l'hôtel "Bellevue", sis à la Pointe de la Rivière-du-Loup (en bas), contre le "St-Laurent". M. Aubut avait intenté à ce journal une poursuite pour diffamation au montant de \$5,000, parce qu'il avait publié, en septembre dernier, une correspondance au sujet de la vente de boissons enivrantes le dimanche, à cet hôtel.

Le juge renvoya l'action avec dépens, et estime que le journal avait le droit de publier cette correspondance, amplement prouvée, et qu'en la publiant il n'avait fait que servir le bien public.

M. Aubut doit insérer la cause en appel.

L'APPEL DE MME CURTIS

Nous accusons réception d'une contribution de \$2.00 de M. Latreille & Frère, entrepreneurs, au fonds de secours de Mme Curtis.

TRIOMPHE MUSICAL

Tous les Canadiens ont raison d'être heureux des succès remportés par Mme Albani. Tous ceux qui ont assisté à ses dernières concerts ont aussi senti vibrer la corde patriotique en entendant l'artiste qu'on aime Mme Eva Gauthier. La merveilleuse sonorité du superbe piano Heintzman & Co. a été, également, pour tous les Canadiens, une source de légitime satisfaction. Le piano Heintzman & Co. (fabriqué par l'entreprise Heintzman) n'est vendu que par C. W. Lindsay Limited, Bureau principal, 2396 rue Ste-Catherine, Succursale de la partie Est, 1622 rue Ste-Catherine, Entrepôts d'Ottawa, 141 rue Sparks.

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

LES AGISSEMENTS DE L'ALLEMAGNE

IL SEMBLE QUE LES DELEGUES ALLEMANDS AIENT A COEUR DE PROVOQUER UNE RUPTURE.

APPUI LOYAL

L'ANGLETERRE EST CARREMENT RANGEE DU COTE DE LA FRANCE ET LA SOUTIENDRA JUSQU'AU BOUT.

ALGERIAS, 27. — L'Allemagne menace de se retirer de la conférence si le contrôle de la police franco-espagnole n'est pas donné aux Français. Hier, à l'ouverture de la conférence il a été annoncé que l'article 14 du projet antérieur, d'accord avec les vues allemandes concernant le contrôle de la police du port de Casa-Bianca, par la France et l'Espagne, a été retiré.

M. de Radowitz a déclaré que son gouvernement considère la question du contrôle de la police comme étant de première importance, et qu'en conséquence il avait instruit de revoir les négociations si le contrôle est retiré.

La conférence se réunira de nouveau aujourd'hui.

IL Y AURAIT ACCORD

WASHINGTON, (district de Columbia), 27. — On a reçu, hier après-midi, un télégramme des affaires étrangères, une dépêche de M. White, délégué américain à Algerias, mandant que les plénipotentiaires sont pratiquement arrivés à une entente sur la question de la police marocaine.

Il est encore impossible d'obtenir des détails sur la nature de l'accord conclu.

L'OPINION ANGLAISE

LONDRES, 27. — On s'étonne au Foreign Office que de simples questions de détail portant sur les attributions de l'inspecteur puissent retarder indéfiniment la conclusion d'un accord. On fait remarquer que les plénipotentiaires français a constamment demandé que l'inspecteur fasse rapport au sultan du Maroc et non au corps diplomatique de Tanger, ce qui est de nature à prouver l'intention de son gouvernement de ne pas attenter à l'indépendance d'Abdül Aziz. Il ressort de ces dernières séances que les Allemands ne veulent plus entendre parler de la mise sous la dépendance directe du sultan de l'inspecteur général. Il semblait même que les délégués allemands s'ingénient à trouver un moyen de faire échouer les pourparlers, de faire insister les plénipotentiaires français et à rejeter sur eux la responsabilité d'une rupture.

Les Allemands demandent maintenant que l'inspecteur fasse rapport au corps diplomatique de Tanger, ce qui est considéré comme une exorbitance française. Il y a seulement quelques semaines, au Foreign Office, on ne sait pas si les délégués français vont accepter la dernière demande allemande qui en somme est loin de leur être défavorable. On incline à croire que M. Revell va exiger qu'il finissent par établir entre la France et l'Espagne un commun par leurs officiers, dans ces ports. On fut quelque peu surpris d'apprendre que la France et l'Espagne s'opposaient toutes deux à ce projet.

Le délégué américain fit savoir à Madrid et à Paris que la proposition du président Roosevelt signifiait que les puissances laisseraient aux deux puissances le soin de décider entre elles dans quels ports leurs officiers exerceraient leur commandement.

LOYAL APPUI

Au Foreign Office on déclare n'avoir donné aucun conseil, aucun avis au sujet d'Orsay durant la conférence. Le gouvernement anglais a entendu démontrer loyalement fidèle à la République Française et appuyer ses plénipotentiaires à Algerias. Quelle que soit la nature de l'accord conclu, et même s'il y a rupture des négociations, le gouvernement anglais appuiera sans réserve telle attitude que prendra le gouvernement français.

LES LIBERAUX DU MANITOBA

Importante convention

(Spéciale à LA PATRIE)

WINNIPEG, 27. — La convention libérale du Manitoba a été ouverte hier soir. Elle durera deux ou trois jours. On discutera le programme politique du parti et l'on choisira le "leader". Déjà plus de trois cents délégués sont arrivés et l'on s'attend à ce que l'assemblée soit très nombreuse.

NOMINIQUE

(Correspondance spéciale à LA PATRIE)

NOMINIQUE, 27. — M. Jos. Beaudet est parti pour le Manitoba pour plusieurs mois. Bon voyage.

Plusieurs personnes ont commencé à entamer leurs drables ici.

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

262

CINQ STEAMERS INCENDIES

UNE VIOLENTE CONFLAGRATION ECCLATE DANS LE PORT DE NEW-PORT, R. I.

PLUS D'UN MILLION DE PERTES

TREIZE PERSONNES ECHAPPENT AVEC PEINE AUX FLAMMES QUI DEVORENT LE PLYMOUTH.

NEW-PORT, R. I., 27. — Un incendie d'une grande violence s'est déclaré de bonne heure ce matin, dans le port de New-Port et a fait rage pendant plus de trois heures. On craignait un instant que les immenses ateliers de réparations, appartenant à la New-York, New-Haven et Hartford Railroad Co., soient la proie des flammes.

Heureusement, on a pu mettre le feu sous contrôle, par un tuyau d'incendie, qu'il ait causé de grands dommages. Le steamer "Plymouth" de la ligne de Fall River a été brûlé jusqu'à sa ligne de flottaison. Le steamer "City of Lowell" a été endommagé des hangars, des ateliers de peinture et la vieille gare de chemin de fer ont été détruits. Trois autres steamers, le "Pawtucket", le "Frisco" et le "Nantuxet" ont été très endommagés.

Les pertes sont évaluées à plus d'un million de dollars. Il n'y a pas eu

La Patrie

LETTRE PARLEMENTAIRE

LES PROJETS DE M. HILL

OTTAWA, 26 mars.

Je viens de lire une dépêche d'Angleterre qui nous apprend que 2,900 Écossais se sont embarqués samedi pour les États-Unis et le Canada.

Chaque semaine, des départs de ce genre se produisent de quelque partie des Îles Britanniques.

On nous dit que l'Angleterre est riche. Nous savons qu'il y a de la richesse en Angleterre. Mais il est tout évident qu'elle est coudoyée par la pauvreté.

Si la manie du libre-échange n'est pas abandonnée, l'émigration s'accroîtra d'année en année.

Tant que le Canada n'a pas eu une politique fiscale de protection, il a vu des centaines de mille de ses fils traverser la frontière.

—M. Hill et le puissant syndicat qui a le contrôle du "Great Northern" et du "Northern Pacific" annoncent qu'ils vont construire 3,000 milles de voies ferrées dans les territoires de l'Ouest Canadien, et relier ces réseaux à leurs systèmes américains.

M. Hill et MM. McKenzie et Mann en sont, affirmant les dépêches, venus à des arrangements en vertu desquels ces derniers, au lieu de continuer leur système d'Edmonton aux côtes du Pacifique, utiliseront le réseau que M. Hill construit en ce moment même dans la Colombie Britannique, et qu'il a résolu de souder à Edmonton où il fera raccordement avec le "Canadian Northern" de MM. McKenzie et Mann.

Le plan de M. Hill est d'atteindre les principaux centres des Territoires et du Manitoba, Brandon, Portage La Prairie, Medicine Hat, Edmonton, Regina, Calgary, Winnipeg, et de relier l'ensemble à son système américain.

Les projets de M. Hill ne sont pas d'hier. A diverses reprises, ils ont été débattus dans la Chambre des Communes. Dans les deux ou trois années dernières, ils ont prévalu par l'influence de M. Sifton et des députés de l'Ouest, dont le plus grand nombre ne songent qu'à eux-mêmes, à la prise de possession, par nos plus formidables rivaux, de points stratégiques d'où ils déborderont vers les ports et les côtes de la République que le commerce qui nous appartient de droit et pour lequel nous avons fait de si lourds sacrifices.

Au lieu de se souvenir que c'est le Canada qui a assuré, par son crédit, par ses subsides en terres et en argent, la construction du Pacifique, pour notre profit et avantage, pour notre développement commercial, les provinces de la Confédération, il s'est trouvé, il se trouve encore des hommes publics, des journaux qui croient au monopole, qui se refusent à voir les chemins de fer américains envahir nos domaines dans la but incontestée et clair d'en exploiter la richesse et les ressources.

St-Paul, Minneapolis, New York, San Francisco, Seattle ne sont pas des villes et des ports de la Puissance. Le commerce que M. Hill y accumule sur les territoires Canadiens est autant de moins qui sera distribué dans les villes et les ports de notre pays.

Les chemins de fer de M. Hill et de MM. McKenzie et Mann qui transporteront à St-Paul, à Minneapolis, etc., des produits des territoires Canadiens, en rapporteront des marchandises américaines. Cela est évident, n'est-il pas vrai ?

Que pensent, que disent, que font, nos hommes d'affaires, nos hommes politiques pour trouver à ce problème gros de conséquences dévastatrices une solution ?

Le parachèvement rapide de nos grandes voies fluviales, de nos ports, l'agencement éclairé des chemins de fer qui relient les eaux des lacs à celles du St-Laurent, une saine et prévoyante gestion de nos ports : voilà ce qui presse, voilà ce que nous avons à opposer de pratique aux efforts et aux projets ambitieux de M. Hill.

Quiconque ne voit pas clair dans la situation, n'a pas d'yeux dans la tête.

M. Hill et ses réseaux de voies ferrées donneront-ils du trafic, de la prospérité à Toronto, aux villes industrielles d'Ontario, à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec, à St-Jean, à Halifax, à nos manufactures, à nos marchands, à nos institutions financières ?

Fortifions nos chemins de fer canadiens : le Pacifique, le Grand-Tronc, qui ne demandent pas mieux que de développer le volume de leurs opérations dans nos ports.

UN NOUVEAU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

M. D.C. Fraser, ancien député de Guyabero, remplace l'hon. M. Jones, comme lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il y a trois ans qu'il est monté sur le banc.

Qui ne connaît D. C. Fraser ? On l'appellera difficilement d'un autre nom : D.C.

Avant de profession, le nouveau lieutenant-gouverneur a toujours préféré la politique au prétoire.

Sa robuste éloquence lui a valu des triomphes que peu d'hommes remportent dans leur vie. La Chambre des Communes n'était pas son auditoire favori. Il était plutôt un remueur de foules profondes.

Sa taille de géant, sa voix de stentor commandaient, dès les premiers mots qu'il prononçait, le silence des masses les plus houleuses. Ses saillies, quand il était interrompu, faisaient tendre de rire l'auditoire.

Les hasards de la politique lui causèrent des déceptions, j'allais dire des chagrins.

Il avait fait des luttres prolongées, il n'avait ménagé ni sa personne, ni sa bourse, ni son temps. Partout où son parti désirait qu'il fût, il était.

La campagne de 1950 porta Sir Wilfrid Laurier au pouvoir.

D. C. Fraser ne fit pas partie du cabinet. Les circonstances toutes spéciales du parti libéral à cette époque avaient triomphé de l'amitié que lui portait le premier ministre.

M. Fielding et Sir Frederick Borden reçurent les deux portefeuilles de la Nouvelle-Écosse.

D. C. Fraser ne laisse pas percer sa déception, si amère qu'elle fût pour un homme de cœur et un sensé comme lui.

La vie publique lui devint ennuyeuse. Il ne pouvait pas à ses intimes le désir de prendre sa retraite aussitôt qu'il le pourrait.

Sous une fausse apparence ruse, D. C. Fraser cache des trésors de bienveillance et de générosité. Il est incapable de rancune et de préjugé. Il est fait de droiture et d'honneur.

Ses goûts littéraires en ont fait un grand lecteur. On sait et l'on parle bien la langue française sous son toit domestique.

Différents nous ont été mentionnés pour la charge de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. La nomination de M. Fraser sera accueillie par d'unanimes sympathies.

Il faut que les fonctions judiciaires fassent fort ennuyé pour qu'il renonce à une situation assurée, et qu'il préfère la charge honorable, mais passagère, de représentant de la Couronne dans sa province natale.

Mais, voyez-vous, un lieutenant-gouverneur, tout en étant pas un homme de parti, est en contact immédiat, constant avec la politique.

Vieilles amours, vieux liens,
S'allument en toutes saisons.

LES FINANCES FRANÇAISES

Nos lecteurs savent que les élections générales en France auront lieu dimanche, le 6 mai prochain.

Avant de solliciter le renouvellement de leur mandat, les députés ont fait adopter diverses mesures qui entraînent des dépenses considérables.

Le budget des dépenses de cette année s'élève au chiffre sans précédent de 5,000,000,000 de francs, causant un déficit de 100,000,000, qui en raison du prochain appel au peuple ne sera pas compensé par le vote toujours impopulaire de nouveaux impôts, mais par l'expédient d'un emprunt.

M. Poincaré, ministre des finances, fait un appel, urgent et désespéré, pour obtenir une réduction des dépenses.

Malgré une voix ne sera guère entendue, l'important pour les membres de la chambre est de se faire réélire. En

est en distribuant les places et d'ar-

gent qu'ils espèrent faire oublier leur conduite.

Nous avons hâte de voir quel effet auront sur l'électorat les persécution religieuses et les trahisons déplorables auxquelles donne lieu l'inventaire des biens ecclésiastiques. Si tous les citoyens qui condamnent la politique des derniers cabinets se donnaient la main, nous assisterions nous à un grand coup de balai !

Malheureusement, il pourrait bien arriver que peu de ceux qui font de l'agitation se rendent au bureau de vote.

Le cabinet de Québec suivra-t-il l'exemple du gouvernement Roblin au sujet de la nationalisation des téléphones ? L'hon. M. Gouin a eu hier une longue entrevue avec l'hon. M. Campbell, procureur général du Manitoba, l'auteur même des résolutions adoptées par la législature manitobaine en faveur de la nationalisation des réseaux téléphoniques.

LE REPOS DU DIMANCHE

L'échelon Merleier a très à propos sollicité l'opinion du conseil sur l'opportunité du bill de M. Fitzpatrick relatif à l'observance du dimanche.

Notre population est presque toute entière opposée aux rigueurs de la loi projetée. Elle veut continuer à célébrer comme elle l'entend le jour du Seigneur — dans l'ordre, dans le respect, mais sans contrainte. Si la nature était condamnée à consulter certains gens, l'herbe cesserait de croître le dimanche ! Heureusement, nous ne venons pas dans ces extrêmes. Profondément religieux, nous savons rendre hommage à Dieu. Mais nous comprenons que le septième jour de la semaine nous apporte des distractions et des amusements dont nous avons besoin, et dont nous devons tirer profit.

Il est souverainement ridicule de vouloir fermer les parcs, empêcher les tramways, les bateaux et les convois de chemins de fer de circuler le dimanche.

Nous sommes convaincus que le ministre de la Justice et le parlement ne songent aucunement à nous priver de ces indispensables commodités.

Mais il était bon que le conseil municipal de la métropole de Montréal élève la voix et rappelle à la raison ceux qui veulent faire du dimanche un jour de tristesse et d'ennui.

LES TELEPHONES

Le maire Flahs a bien fait d'attirer l'attention de nos fidèles sur les démarches de la compagnie Bell auprès du parlement fédéral pour obtenir l'autorisation de porter son capital à \$50,000,000.

Il y a assurément trop de compagnies ou de trusts qui se croient maîtres des rues de notre ville. Le temps est venu pour Montréal de prendre une attitude énergique et de réclamer son autonomie véritable.

Les compagnies de téléphone refusent de mettre leurs fils sous terre, se retranchant derrière des prétendus privilèges qu'elles détiennent du parlement fédéral. Puisque la compagnie Bell demande de nouveaux pouvoirs, l'ensemble est assurément propice, de faire définir par les Chambres ses droits et ceux de la ville de Montréal. Il est du plus grand intérêt de savoir où nous en sommes.

ACTUALITES

L'enquête sur les compagnies d'assurances du Canada sera reprise demain. Le juge McTavish et M. Shepley, C.R., qui conduisent l'enquête, ont profité de la vacance pour aller à New-York, où ils ont dû étudier sur place la procédure suivie à l'enquête sur les compagnies américaines.

Un juif bien connu dans le monde des lettres à Paris, M. Marc Nordan, voyage instamment à entamer le français dans les écoles publiques de tous les pays où cette langue est employée même occasionnellement. Il prétend qu'un jour le français deviendra la langue universelle parce qu'elle est la plus claire et la plus compréhensible.

Une dépêche de l'Univaleble annonce que M. Albert H. Smyth, professeur au collège de garçons de cette ville, a été désigné par le président Roosevelt pour prononcer un discours, au nom des États-Unis, aux fêtes qui seront célébrées à Paris, le 20 avril prochain, dans la grande salle du palais de Trocadéro, à l'occasion du bicentenaire de Franklin.

L'hon. M. Tupper et l'hon. Edouard Gagnon partent aujourd'hui pour New-York où ils s'embarqueront pour l'Europe.

C'est samedi, le 31 courant, qu'aura lieu le banquet offert par le club de Réforme à M. G. W. Stephens, député de la division St-Laurent.

S'il faut en croire M. Larka, agent canadien en Australie, l'administration du câble du Pacifique par l'État australien est un désastre — à peu près comme l'administration de l'intercontinental au Canada. Toutes les dépêches sont expédiées par la Eastern Extension Co.

Les deux sections de la Commission Internationale des Cours d'Eau limitrophes ont fait leur rapport à Washington et à Ottawa.

La section américaine recommande que l'on cesse d'accorder de nouvelles prises d'eau et que l'on limite celles qui sont accordées.

La section canadienne, de son côté, fait rapport que l'on ne saura au juste à quel point les compagnies actuelles auront pris l'eau à laquelle elles ont droit, et qu'il sera temps alors de voir si l'on peut en autoriser d'autres à s'installer.

Tout indique que le juge D.C. Fraser, ancien député aux Communes du comté de Guyabero, va accepter la poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

Il sera remplacé sur le banc par M. Lawrence, député de Colchester.

LE CHARBON DE SYDNEY

M. F. L. Wanklyn, vice-président de la Bonden Coal Co., qui est arrivé à Sydney hier, dit que le rendement actuel de la mine de charbon est de 14,000 tonnes par jour. Il y a maintenant sur le quai de la compagnie 105,000 tonnes de charbon contre 15,000 tonnes il y a quelques semaines.

La compagnie espère en ce moment beaucoup de charbon à Boston, et M. Wanklyn croit que le volume de charbon qui sera expédié à Montréal, durant la prochaine saison, sera au moins celui de la saison précédente.

M. Wanklyn a ajouté que la compagnie a vu à l'œuvre avec les mineurs qui semblent tous satisfaits de leur salaire.

Une fois que le port de Sydney sera couvert de glace, celui de Louisbourg est ouvert. M. Wanklyn dit que le port de Sydney sera libre dans quelques semaines.

La compagnie aura moins de steamers que l'an dernier, mais la tonnage sera plus considérable. Le premier de ces nouveaux vaisseaux, qui sont actuellement construits en Angleterre, sera terminé au mois de juin. Il pourra transporter 7,000 tonnes de charbon. Les autres steamers seront chargés ou déchargés en sept heures.

LA PATRIE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MM. LANGLOIS, STEPHENS ET LA COMBE DISCUTENT LES CONDITIONS EXISTANTES À UNE RÉUNION DU CLUB LEMIEUX.

Trois députés de Montréal ont parlé de l'importante question de l'instruction publique devant le club Lemieux, hier soir. Ce sont : MM. Godfrey Langlois, député de la division St-Louis ; G. W. Stephens, député de la division St-Laurent ; et M. G. A. LaCombe, député de la division Ste-Marie. M. Langlois présida l'assemblée, qui fut très nombreuse et très enthousiaste.

Après avoir insisté sur l'importance de l'instruction publique et démontré qu'on n'attache pas assez d'importance à cette question vitale, M. Langlois dit que l'heure est arrivée pour le gouvernement et le parlement de s'occuper de l'instruction à donner aux enfants du peuple dans la province de Québec. L'état actuel des choses est déficitaire ; la question d'hygiène n'est pas considérée dans la moitié des maisons d'école ; les salaires sont ridicules, les inspections insuffisantes. M. Langlois parle de la question du ministère de l'instruction publique, de la nécessité d'une enquête générale sur tout le fonctionnement de notre système d'éducation, des droits des hommes publics de discuter ces questions librement et loyalement. Il ne s'agit pas de détruire, mais de perfectionner.

M. Langlois compare le salaire de \$11, payé aux instituteurs de la province de Québec aux salaires payés aux institutrices des autres provinces, savoir :

\$300 Colombie Anglaise.
\$194 et \$248 au Nouveau Brunswick.
\$160 et \$230 à la Nouvelle-Écosse.
\$180 et \$232 au Manitoba.
\$113 dans la province d'Ontario.
Il démontre par l'annuaire statistique que Québec est la province qui dépense le moins par tête de population pour l'instruction publique.

Nous ne dépensons que \$132, quand la Nouvelle-Écosse dépense \$213 ; Ontario, \$231 ; la Colombie Anglaise, \$275 ; le Manitoba, \$184.

Après avoir abordé la question de l'assistance médicale à l'école, du morcellement de la municipalité scolaire et de l'uniformité des livres, M. Langlois traite la question de l'élection des commissaires d'école, à Montréal, par le peuple ; il explique la perte du bill qu'il a présenté à la dernière session législative comment le peuple prendrait un intérêt plus grand aux choses de l'instruction publique dans la métropole, s'il élisait ses commissaires d'école.

Le député de St-Louis termine en disant quelques mots sur le bill de Montréal et de l'action néfaste du Conseil législatif, à la dernière session.

M. G. W. STEPHENS

Député de la division St-Laurent, a parlé en français sur la même question. Il dit que les Canadiens français n'ont pas l'instruction qu'ils devraient avoir ; aussi dans la plupart des usines du pays, les contremaîtres sont des anglais ou des étrangers. Cela ne veut pas dire que les Canadiens français ne sont pas assez intelligents ; ce qui leur manque c'est l'éducation et principalement l'éducation technique. Pendant la dernière session, il s'est occupé de la question d'éducation, et il partage absolument les idées de M. Langlois.

Parlant du bill de Montréal, il blâme le Conseil législatif de son attitude et se prononce en faveur de son abolition, ce qui ferait passer à la province une économie de \$5,000, qu'on pourrait utiliser pour améliorer notre système scolaire.

M. G. A. LACOMBE

Député de Ste-Marie, est l'orateur suivant. Il dit que le club Lemieux a devant lui le groupe des trois députés qui ont, durant toute la session, fait de leur possible pour revendiquer les droits de l'éducation dans la province. Il est d'accord avec les deux orateurs qui l'ont précédé en tout ce qui touche l'instruction et le bill de Montréal.

M. CHAUVERT

président du club Dorion, prononce ensuite un joli discours au cours duquel il félicite les députés de St-Laurent, St-Louis et Ste-Marie, pour l'attitude qu'ils ont montrée pendant la session. Ses discours ont été très applaudis. M. Lippens a aussi prononcé une courte dissertation sur l'instruction primaire et ses besoins.

Op a voté des remerciements aux orateurs.

UNE CAUSE DE MALADIE

Le poison du café engendre un grand nombre de maladies.

Une dame de la Californie, qui pendant vingt ans ignore ce qui la tenait en mauvaise santé, raconte comment elle recouvra la santé après avoir abandonné le café.

"Je suis âgée de 54 ans, dit-elle ; j'ai fait usage de café pendant toute ma vie, et pendant 20 ans j'ai souffert d'indigestion et d'insomnie. Les vieilles habitudes me revinrent, et il y a environ un an je souffrais tellement que j'étais régulièrement "malade au lit" pendant plusieurs semaines.

"J'hésitais à attribuer au café la cause de ma maladie, mais je suis maintenant convaincue d'avoir découvert la vérité.

"Je me décidai alors à faire exclusivement usage du Café Nourriture Postum, pendant une semaine d'essai, et j'ai constaté que j'étais guérie pendant la semaine d'essai.

"Après avoir essayé le Café Nourriture Postum, j'ai abandonné complètement l'ancien café.

"Cela me rendit prudente, et aujourd'hui et pendant toute ma vie je ferai exclusivement usage du Café Nourriture Postum et je jouirai des bienfaits que ce usage donne. N'en donnez pas Postum Co., Battle Creek, Mich.

Lisez le petit livre "The Road to Well-Being" dans les parades.

27-1

PARLEMENT FEDERAL

DE L'EAU POUR LE YUKON.—L'HONORABLE M. POSTER REPROCHE AU GOUVERNEMENT D'AVOIR FAIT UN CONTRAT AVEC UN AMÉRICAIN.—LES PRODUITS PERISSABLES.—TREVÈLES OUVRIERS, ETC.

(Correspondance spéciale à La Patrie)
OTTAWA, 27.—L'hon. Frank Oliver, ministre de l'Intérieur, a présenté un bill et après-midi pourvoyant à l'établissement de réserves forestières. Il dit que depuis quelques temps, la politique du gouvernement a été d'établir des réserves forestières dans le Nord-Ouest pour conserver le bois et aussi pour réserver les pouvoirs d'eau. Le but du bill est d'empêcher la vente de certains terrains boisés, mais aussi de donner au gouvernement le droit de reprendre possession de terrains sur lesquels des colonies se sont établies.

LA SURETÉ DES NAVIRES

M. Sinclair, député de Guyabero, présente un bill concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord. Le projet de loi, dit-il, est le même que celui adopté à la dernière session et adopté en principe. Il a pour objet de permettre en hiver le chargement du bois à l'entrepôt. Le bill n'était pas devenu loi parce que la session au Canada est de ne pas passer de loi affectant la navigation sans l'assentiment du Board of Trade Imperial. Cet assentiment n'avait pas été obtenu. Mais cette année, un bill de cette nature est soumis au parlement impérial et sera adopté selon toute probabilité. Il est donc à propos de passer un bill de cette nature qui pourra être appliqué au Canada aussitôt que la loi impériale sera passée. Le bill subit sa première lecture.

LA PLUVE MYSTÉRIEUSE

L'honorable M. Foster a attiré l'attention du gouvernement sur un rapport publié dans le "Dawson Daily News", disant qu'un contrat venait d'être signé entre le conseil du Yukon et M. Cha W. Hatfield, de Californie, le célèbre producteur de pluie "artificielle". L'ex-ministre des finances critique d'une manière sarcastique ce contrat absolument nouveau genre.

D'après les conditions du contrat, Hatfield doit verser au conseil du Yukon, pour le 31 mai et fournir assez de pluie pour satisfaire tous les mineurs. Le producteur de pluie doit en fournir après cinq jours d'avis. Le résultat de son travail sera soumis à un comité de sept personnes, dont trois que Hatfield nommera personnellement, le conseil du Yukon en nommera aussi trois et le septième sera le choix des six autres. M. Hatfield, pour son travail, doit recevoir \$10,000, dont \$5,000 par le conseil du Yukon, et \$5,000 par dix des plus riches mineurs du territoire du Yukon.

Si M. Hatfield ne réussit pas, ses dépenses de voyage, seulement seront payées, ainsi que le salaire de son assistant et le transport de ses appareils. Après avoir lu ces détails dans le journal de Dawson, M. Foster dit qu'il aimerait beaucoup de voir ce contrat par lequel les mineurs du Yukon doivent bénéficier de cette pluie mystérieuse.

M. Foster dit qu'il était beaucoup que si la pluie est maintenue à la disposition du conseil du Yukon, que les conservateurs dans cette partie du pays se plaignent de la sécheresse.

Il est d'opinion que M. Hatfield a obtenu une entreprise payante. L'année dernière, le Yukon a souffert du défaut de pluie, mais, d'après les hommes de science, une saison de sécheresse est suivie d'une saison de pluie. Par conséquent, la Providence, cette année, donnera de l'eau au Yukon et M. Hatfield en aura tout le bénéfice, sans compter la gloire qui s'attachera à son nom.

M. Foster voudrait savoir si le contrat est une certaine quantité d'eau. Ce contrat.

N'A PAS SA RAISON D'ÊTRE

du moins avant que la Providence ait eu le temps de se mêler de la situation.

M. Hatfield est un homme dangereux, dit-il, en rien, et si on lit les journaux américains on constate que l'année dernière M. Hatfield, avec sa puissance extraordinaire, a littéralement inondé le territoire de San Francisco au Texas. Si pareil événement arrivait en Canada, ce serait déplorable. Il y a même danger de complications internationales. Ce sera un grand danger pour le parti conservateur si le gouvernement obtient la loi de sécheresse. Le gouvernement pourrait profiter de la circonstance pour mettre de l'eau dans des canaux arides et pour lesquels des centaines de mille pinates ont été dépensées.

En terminant, M. Foster propose l'ajournement, afin, dit-il, de prolonger la discussion sur cet important sujet.

REPONSE DE SIR WILFRID

Le premier ministre dit que le sujet n'a pas été considéré sérieusement par le gouvernement fédéral, et ne le concernait nullement. Toutefois, le député de Toronto-Nord (M. Foster), ne devrait pas en parler à la légion, car M. Hatfield peut fournir de l'eau de ce qui pour certains personnes ne peut que leur faire du bien. Sir Wilfrid Laurier dit qu'il ne peut donner aucun renseignement sur ce contrat. Si toutefois l'on veut faire une étude du contrat, il faudra examiner les ordonnances du Yukon, qui accordent entière indépendance au conseil du Yukon.

M. Borden fait remarquer que le gouvernement a la main haute sur le conseil du Yukon, et qu'il y a danger au point de vue des intérêts du travail dans l'importation de M. Hatfield et de ses appareils.

INDEPENDANCE DU YUKON

L'honorable Oliver dit que si le conseil du Yukon est si indépendant, la faute n'en est pas au gouvernement, mais bien au parlement. Dans l'affaire actuelle, le gouvernement n'a rien à voir ni de près, ni de loin. Le conseil du Yukon se gouverne seul. Il a engagé M. Hatfield pour faire de la pluie, et il le paie lui-même. Les remarques terminent la discussion.

LES CHUTES NIAGARA

M. Monk fait ensuite adopter un ordre de la Chambre, demandant différents renseignements sur les forces hydrauliques en la possession et sous le contrôle du gouvernement fédéral.

A ce sujet, M. Borden demande s'il y a quelques négociations avec le gouvernement impérial concernant la cession des pouvoirs d'eau aux chutes Niagara.

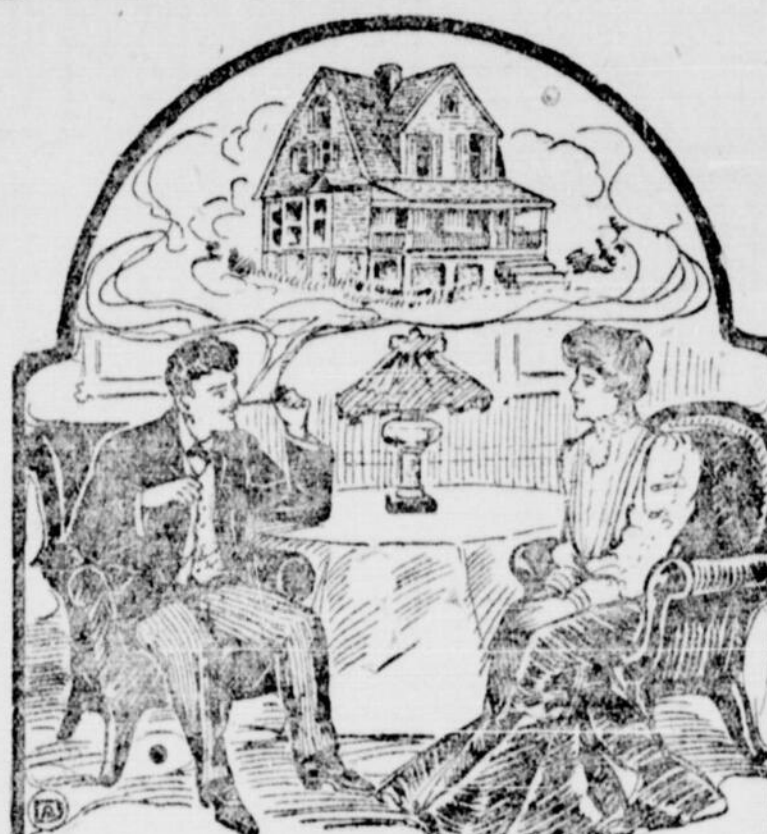
Sir Wilfrid Laurier annonce qu'il

Le THE de CEYLAN VERT OU NOIR

est le the le plus parfait qui croisse. Pour qu'elle raison ? La nature a fourni le climat et le sol propices, et les planteurs préparent le the de la manière la plus approuvée et la plus scientifique. Dans le The de Ceylan vous aurez le maximum de pureté, de qualité et de goût, délicieux. Convincez-vous en par un essai.

En Vente par tous les Epiciers de première classe

8-17-27.



Le Reve

Ces deux jeunes personnes sont à la recherche d'un logement et ils ne trouvent pas le qu'ils désirent. Pourquoi ne seraient-ils pas propriétaires au lieu de locataires ? C'est ce rêve qui traverse leur esprit. On vient de leur dire que la Corporation de Maïsonneuve consacre des milliers de dollars pour améliorer cette partie de la ville de Montréal — pour des rues, pour des conduites d'eau, etc.

C'est donc l'endroit idéal pour construire, à proximité de la ville, des maisons pour locataires. Un contrat de plus en plus sûr. En effet pour

\$10.00 Comptant et \$5.00 par Mois.

On pourrait envisager propriétaires d'un de ces lots, y construire et ne plus payer de loyer.

MAIS QU'ILS SE HATENT

À faire leur choix, car les prix vont bientôt hauser, et les meilleurs lots s'en vont tous les jours.

Propriété Préfontaine,

Coin des Rues ONTARIO ET ORLEANS, Maïsonneuve.

J. H. MAIDEN, - Agent, - Montréal.

L'EAU DEERFIELD

EST SI POPULAIRE PARCE QU'ELLE est agréable au goût ; parce qu'elle aide la digestion ; parce qu'elle est diurétique ; parce qu'elle est un laxatif léger. Elle rend possible d'assurer ce qui était considéré comme un mauvais risque.

Elle guérit et prévient le Rhumatisme, Elle empêche la formation de calculs biliaires, Elle augmente la puissance digestive.

EN VENTE PARTOUT.

J. H. MAIDEN, - Agent, - Montréal.

n'y en a aucune, et toute la question sera traitée dans un rapport de la commission des eaux limitrophes, rapport qui sera sous peu déposé en Chambre.

LE FRANÇAIS AU PARLEMENT

A une question de M. Parent, député de Montmorency, l'honorable Fisher annonce que son département ou le gouvernement n'a rien à faire au sujet de la traduction en français des lectures faites au cours de

En Stricte Confiance

Les femmes obtiennent les conseils de Mde Pinkham.

Elle en a conduit des milliers à la santé. Comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a guéri Mde Fred. Seydel.



C'est une grande satisfaction pour une femme de savoir qu'elle peut écrire à une autre femme pour lui donner les détails les plus intimes et les plus confidentiels au sujet de sa maladie et desavoir que sa lettre ne sera vue que par une femme, une femme remplie de sympathie pour ses soucis.

Malades, et par-dessus tout, une femme qui possède plus d'expérience que quiconque en ce qui concerne le traitement des maladies des femmes.

Plus de cent mille cas de maladies féminines sont soumis chaque année à Mde Pinkham, quelques-uns personnellement, d'autres par lettres, et cela depuis vingt ans.

Sauve certainement les femmes qui demandent conseil à une femme d'une telle expérience surtout lorsque c'est absolument gratuit.

Mde Pinkham ne trompe jamais la confiance des femmes, et toute lettre publiée l'est avec le consentement écrit ou à la requête de la signataire, afin que d'autres femmes malades puissent en bénéficier.

Mde Fred Seydel, 112, 54^{ème} rue Nord, Philadelphie, Penn., écrit :

"Il y a un an, je vous écris vous demandant conseil, souffrant de maladie de femme et ne pouvant donner naissance à un enfant. J'ai reçu votre lettre d'information et j'ai suivi vos conseils. Je suis maintenant guérie et je vous en remercie. Je désire que toute femme souffrante vous écrive pour vous demander conseil, tant vous avez fait pour moi."

Aussi sûrement que Mde Seydel a été guérie, ainsi sûrement le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham guérira toute femme souffrante de maladie féminine de quelque nature qu'elle soit.

Aussi sûrement au monde n'a opéré autant de guérisons de maladies féminines que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. En conséquence, aucune femme prudente n'acceptera de substituer d'autres offres par le pharmacien.

Si vous êtes malade, écrivez à Mde Pinkham, Lynn, Mass., pour demander un conseil spécial. Ils sont donnés gratuitement et sont toujours utiles.

TROP MALPROPRE

Il devra payer \$10 d'amende

Le cœur se soulevait de dépit quand on lit la description d'un individu infecté et des mœurs de sa vie au village, mais quel malin conseil au sentiment qu'on éprouve quand on se rappelle que cet être est un être humain et que la nature de sa vie est un être humain.

L'inspecteur sanitaire a fait la visite de ce cœur au village de la rue Cadogan, et a constaté que cet être était un être humain et que la nature de sa vie est un être humain.

L'inspecteur sanitaire a fait la visite de ce cœur au village de la rue Cadogan, et a constaté que cet être était un être humain et que la nature de sa vie est un être humain.

LE LEVAIN ROYAL

HOUBLON SEC

LE MEILLEUR LEVAIN DU MONDE

E. W. GILLET COMPANY LIMITED

LONDON, ENGLAND, TORONTO, ONT., CHICAGO, ILL.

LES CHAMBRES NOIRES

LE BUREAU PROVINCIAL D'HYGIENE RAPPELLE AU CONSEIL DES VILLES DE QUEBEC CONTRE LA SANTE PUBLIQUE.

Le conseil d'hygiène de la province de Québec, fait en ce moment une campagne des plus utiles pour protéger la santé publique.

Les membres de ce bureau commencent à s'occuper des mauvaises constructions qui ont été faites à l'usage de logements.

Plusieurs de ces logements sont constitués par la disposition des pièces en danger pour la santé de ceux qui les habitent.

Dans une lettre au conseil municipal du conseil d'hygiène attire l'attention des échevins sur les nombreux logements insalubres que l'on construit à Montréal et sur les conséquences désastreuses qui en résulteraient pour la santé de leurs occupants, et compromettent tout l'édifice de la salubrité des nouveaux quartiers de la ville.

La lettre était conçue ainsi : "Le Bureau d'Hygiène de la province attire votre attention sur le grand nombre de maisons malsaines qui existent, sur le résultat que ces habitations produisent sur la santé des occupants et sur les dangers qui existent pour eux pour les autres parties de la ville."

Non seulement la limite de leur se trouve obscurcie par des échevins qui conduisent aux étages supérieurs, mais un grand nombre de chambres n'ont pas de communication avec l'extérieur. Pour ne donner qu'un exemple, qu'il nous suffise de dire que certains propriétaires ont construit, au coin des deux dernières années, soixante-cinq chambres ou la seule chambre à coucher qui existe dans le logement n'a aucune communication avec l'extérieur. C'est une chambre noire.

Savons-nous aussi que le même propriétaire a l'intention d'élever 27 maisons du même genre cette année. Le bureau sait cependant que la ville de Montréal a fait passer des règlements qui empêchent la construction de maisons de ce genre.

L'article 104 du règlement municipal 260, prescrit que toutes les chambres d'une maison doivent avoir accès à l'air extérieur.

Le Bureau d'Hygiène conclut en demandant à la ville de mettre en vigueur les règlements si elle veut protéger de la tuberculose les personnes qui habitent la ville. L'agglomération est déjà assez grande sans que la ville vienne à augmenter ses dangers en laissant violer impunément un des plus importants règlements municipaux.

LE PROJET D'EXPOSITION

A l'assemblée de la Chambre de Commerce, qui aura lieu, demain, M. D. A. Lafontaine soumettra ses propositions au sujet de l'exposition de Saint-Laurent comme site pour l'exposition permanente projetée.

M. Lafontaine soumet, par sa proximité de la métropole, la facilité de ses communications avec la ville et la banlieue, la paroisse de St-Laurent, qui a toutes les localités de la région, et qui a toutes les localités de la région, et qui a toutes les localités de la région.

M. Lafontaine a l'intention d'adresser un mémoire au gouvernement sur les avantages qu'offre St-Laurent.

LES HOTELS DU PACIFIQUE

M. J. H. Phillips, gérant de l'Hôtel Place Viger, a été nommé gérant du Hotel Frontenac au remplacement de M. Major, qui vient de démissionner pour accepter une position sociale au New Clifton, Niagara Falls.

M. Phillips entrera dans ses nouvelles fonctions, mardi prochain, et jusqu'à la nomination d'un successeur à l'Hôtel Place Viger, il gèrera les deux hôtels du Pacifique.

M. Phillips était gérant de l'Hôtel Place Viger depuis quatre mois, et il avait su, par sa courtoisie et son tact, se rendre populaire et très estimé du public-voyageur.

STE-MARIE, BEAUCE

(Correspondance spéciale à la "Patrie").

STE-MARIE, BEAUCE, P.Q., 27.—On annonce la mort de M. Jean Morneau, maire de Ste-Marie, qui a été élu maire de Ste-Marie, qui a été élu maire de Ste-Marie, qui a été élu maire de Ste-Marie.

M. Morneau était un homme très estimé de son public, et il avait su, par sa courtoisie et son tact, se rendre populaire et très estimé du public-voyageur.

Buckley & Son's LONDON.

LES CONFISCATIONS DE LA SEMAINE

La semaine dernière, des confiscations ont été faites aux endroits suivants : Aux abattoirs : 5 boeufs, 93 agneaux, 1 cochon, 5 foies et 65 livres de viande moutonnée. Dans les états et les marchés : 650 livres de bœuf, 2,430 de veau, 274 de mouton, 271 de porc, 108 de volailles, 122 de saumon, 51 de poisson, 100 de foies, 40 de trippes.

Dans les magasins : 130 livres de fruits, 420 de légumes, 320 de poisson et 2,150 livres de marchandises diverses.

DESARMONS !

Le nommé J. O. Villeneuve, accusé de port d'armes illégales, a comparu hier devant le recorder Goyette, de Sainte-Émilion, et a été condamné à 85 d'amende et aux frais ou à 15 jours de prison. L'amende a été payée.

Feuilleton de "La Patrie."

La Mort dans la Vie

101 (Suite)

— Qui dans des circonstances vraiment étranges s'était montrée si mystérieusement hostile.

Mais, perdue au milieu de ses pensées, s'avança vers le train depuis longtemps déjà et il arriva à la gare de Saint-Clément.

Rien n'était là, et elle se sentait seule. Elle se sentait seule. Elle se sentait seule. Elle se sentait seule.

Depuis la bonne nouvelle elle allait plutôt mieux.

Le médecin avait indiqué un régime à suivre. Pierre l'observait. Et il se sentait mieux. Et il se sentait mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

ARRESTATION IMPORTANTE

LA POLICE DE TORONTO CROIT TENIR DEUX MEMBRES DE LA FAMEUSE BANDE DE PILLARDS DE COFFRES-FORTS.

TORONTO, 27.—La police croit avoir opéré l'arrestation de plusieurs membres de la bande de pillards, dont la spécialité consiste à faire sauter les coffres-forts et qui ont opéré, avec succès, dans la province d'Ontario, depuis près d'un an.

Les principaux exploités de cette bande, ont été le pillage du coffre-fort de la Toronto Carpet Co., les vols à la manufacture Young & Co., aux établissements Farley, etc., etc.

Un des hommes arrêtés, âgé de 23 ans, l'autre un homme nommé James Hunter ; ils refusent de donner aucune explication, mais tout fait pressentir que la police a opéré une capture importante.

On a trouvé sur Crosby \$40 en billets de banque remplis de trous et spécialement un billet de cinq dollars dans lequel un trou avait été percé exactement un morceau de billet de banque trouvé dans le bureau de la Toronto Carpet Co., après le vol.

Les chaussettes des malfaiteurs sont également des pièces à conviction. Dernièrement, le bureau de poste était pillé et le magasin général d'un nommé Bell recevait la visite des voleurs qui se sont emparés d'un certain nombre de chaussettes de Blucher. Les prisonniers ont des chaussettes de cette marque qui sont presque neuves. On a trouvé sur Hunter une vieille espèce pour parer des trous dans les chaussettes. Cet Hunter est le beau-frère d'un serrurier nommé Kambell qui a déjà été condamné au pénitencier pour avoir été en rapport avec les bandes Williams et Curtis, dont la spécialité était de faire sauter les coffres-forts. Un épicer de Toronto nommé Varone a été tué par cette bande il y a quelques années.

CONCERT HERALY

Demain soir, le 28, aura lieu le grand concert du professeur et de Mme Heraly, à la salle Y. M. C. A., Carré Dominion.

Voici le programme de cette brillante audition qui commencera à 8.15 heures précises :

1.—Ouverture-Morning, Noon and Night. Orchestra. E. V. Suppé.

2.—Le Cor. M. E. Piquette.

3.—Concerto pour clarinette. F. L. Vanden Boeghaerde. Solo avec accompagnement d'orchestre. Prof. P. Heraly.

4.—No Para Pas? Opéra (Arias from Hamlet). Mlle Estelle Manteau. A. Thomas.

5.—Sérénade de Don Juan. Tchaikovsky. M. Raoul Houpe.

6.—Violon solo — Adoration. Prof. I. Silverstein.

7.—Pis. Solo. Prof. I. Silverstein.

8.—Andante de concerto de W.A. Mozart. Prof. P. Heraly.

9.—Le Cor. M. E. Piquette.

10.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

11.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

12.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

13.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

14.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

15.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

16.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

17.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

18.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

19.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

20.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

21.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

22.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

23.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

24.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

25.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

26.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

27.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

28.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

29.—Ermen. Solo. Mlle Estelle Manteau.

CASTORIA

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée et qui est en usage depuis au delà de 30 ans, porte la signature de

Castoria est un substitut inoffensif à l'huile de Castor au Parégorique, aux Gouttes et au Sirop Calmant. Il est agréable au goût. Il ne contient ni Opium, ni Morphine, ni autres substances Narcotiques. Son usage est garanti. Il fait disparaître les vers et calme les indispositions d'Étiologie. Il guérit la Diarrhée et la Colique. Il soulage les maladies causées par la Dentition, guérit la Constipation et la Flatuosité. Il s'assimile la nourriture, règle l'Estomac et les Intestins, donnant un sommeil naturel et réparateur. La Panacée des Enfants.—L'Ami de la Mère.

LE VÉRITABLE CASTORIA PORTE TOUJOURS La Signature de

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée En Usage Depuis Au Delà De 30 Ans.

ARRETEZ VOTRE TOUX

SPRUCINE

THE WINGATE CHEMICAL CO. LTD., MONTREAL

Le seul sirop original, inoffensif et calmant pour les enfants.—Dr. Codrington.

Buvez l'Eau

CALEDONIA

MARQUE BEAVER

La Meilleure Eau Minérale.

FEU!

Nous faisons encore affaires à notre ancienne adresse. Tableaux encadrés et non encadrés, à de gros escomptes.

G. W. WILSON & SON,

7 SQUARE PHILLIPS.

LES CONFISCATIONS DE LA SEMAINE

La semaine dernière, des confiscations ont été faites aux endroits suivants : Aux abattoirs : 5 boeufs, 93 agneaux, 1 cochon, 5 foies et 65 livres de viande moutonnée. Dans les états et les marchés : 650 livres de bœuf, 2,430 de veau, 274 de mouton, 271 de porc, 108 de volailles, 122 de saumon, 51 de poisson, 100 de foies, 40 de trippes.

Dans les magasins : 130 livres de fruits, 420 de légumes, 320 de poisson et 2,150 livres de marchandises diverses.

DESARMONS !

Le nommé J. O. Villeneuve, accusé de port d'armes illégales, a comparu hier devant le recorder Goyette, de Sainte-Émilion, et a été condamné à 85 d'amende et aux frais ou à 15 jours de prison. L'amende a été payée.

Feuilleton de "La Patrie."

La Mort dans la Vie

101 (Suite)

— Qui dans des circonstances vraiment étranges s'était montrée si mystérieusement hostile.

Mais, perdue au milieu de ses pensées, s'avança vers le train depuis longtemps déjà et il arriva à la gare de Saint-Clément.

Rien n'était là, et elle se sentait seule. Elle se sentait seule. Elle se sentait seule. Elle se sentait seule.

Depuis la bonne nouvelle elle allait plutôt mieux.

Le médecin avait indiqué un régime à suivre. Pierre l'observait. Et il se sentait mieux. Et il se sentait mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

— Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ? Tu es mieux, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux. C'est mieux.

Ne Vous Alarmez Pas

si vos cheveux deviennent clair semés et s'ils donnent des signes de calvitie. Il y a un remède pour presque tous les maux, et notre remède contre la calvitie est un toupet ou une perruque s'ajustant bien et habilement faite.

Nous pouvons les fabriquer pour vous et ils auront exactement la même couleur que vos cheveux—de fait, ils leur ressembleront en tous points. Notre renommée sur le rapport des articles en cheveux est universelle, et la qualité de nos marchandises justifie la confiance de nos clients.

J. PALMER & SON,

1745 Rue Notre-Dame. Téléphone 391.

Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray

Pour la Toux et les Rhumes.

TOUTES MENAGERES EMPLOIENT LES TEINTURES ELECTRIQUES ELLES TEIGNENT ADMIRABLEMENT BIEN

Tuyau pour Aqueduc

en Grès

en Fer

en Fonte

Ciment, Pompes

Chaux, Plâtre.

Aussi en mains tous matériaux de construction. Peintures, Vitres, Vernis, Huiles.

I. L. LAFLEUR, 362-366 Notre-Dame, Ouest, Montréal.

Usines "Island City"

Manufacture des

Peintures et Vernis

Les Peintures préparées "Island City" pour les maisons et les planchers séchent en 8 heures.

P. D. DODS & Co, Propriétaires,

188 et 190 McGill, Montréal.

partager mon optimisme.

— Tu ne donnes pas pardonner ?

— J'ai pardonné.

— Ah ! malheureuse ! malheureuse que tu es.

— Tu es là, dans ton état, et tu es si triste.

— Et elle pourrais-elle encore :

— Cela devrait être... oui, qui, depuis le jour où l'abbé, à Saint-Raphaël, tu manifestes le désir de venir à Paris, depuis ce jour-là, j'ai l'appréhension, moi, mieux que l'appréhension, la certitude de ce qui arrive aujourd'hui.

— Je ne disais pas le hasard remettre ces hommes et mon fils en présence.

— Et Pierre, trop bon, Pierre emporté par la faiblesse de son cœur.

— Pierre ira à lui, m'abandonnant moi, moi qui lui ai consacré toute ma vie.

— Elle eut des larmes. Elle avait arrosé ses mains de celles de son fils et elle les portait à son front. Des larmes roulaient sous ses paupières.

— Mais Pierre déjà... vivement... ardemment protestait :

— Maman, maman... tu ne te laisses gagner par ces hommes sentimentaux... tu n'as pas de cœur.

— Tu n'as pas réfléchi avant de prononcer ces paroles qui viennent de sortir de tes lèvres.

— Tu sais bien que je ne t'abandonnerai jamais... que mon amour filial restera pour toi aussi grand... aussi profond que par le passé... Ce serait me faire injure que d'en douter... et tu n'en doutes plus, n'est-ce pas ?

— Il le reprendrait dans ses bras... il le couvrirait de caresses et de baisers.

— Et elle, sans forces... consolée un peu cependant... murmurait encore, répondant à une pensée qui la traversait :

— Ah ! cet homme se doutait que mon Pierre pardonnerait... Voilà pourquoi il est allé tout de suite au désespoir de cette situation.

— Mais le jeune homme, sur un ton de reproche, et la voix soudain toute frémissante :

(A continuer)

605
Vallières
STE. CATHERINE EST.
COIN MONTCALM.

J. N. Archambault
900-558-92 RUE ST DENIS.